

Conseil de l'IUFE Michel Oris, Président Vice-recteur

Conseil de l'IUFE Jeudi 23 novembre 2015 de 17h à 19h Pavillon Mail, salle 234 Procès-verbal adopté

Membres présents

M. Michel Oris, Vice-recteur, Président

Mme Isabelle Mili, directrice de l'IUFE

M. Walter Loosli, directeur adjoint de l'IUFE

Mme Paola Marchesini, directrice générale adjointe de l'enseignement obligatoire

M. Guillaume Vanhulst, recteur de la HEP Vaud, représentant les Hautes Ecoles Pédagogiques

M. Jan Blanc, doyen de la Faculté des lettres

M. Martial Van der Linden, vice-doyen de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation Mme Brigitte Galliot, vice-doyenne de la Faculté des sciences

M. Renato Bortolotti, directeur de l'organisation et de la planification de l'enseignement spécialisé (DOPES/OMP)

M. Andreas Müller, professeur en didactique des sciences IUFE, représentant la formation des enseignants du secondaire

Mme Lysianne Léchot Hirt, représentant la Haute Ecole d'Art et de Design

M. Olivier Rogg, représentant de la Haute Ecole de Musique

M. Jean-Paul Derouette, président du Mouvement des étudiants pour l'enseignement secondaire (MEES)

Raphaël Fornallaz, représentant de la FAMCO

M. Waël Almoman, représentant de L'UCESG

Prise du procès-verbal :

Mme Isabelle Mili (en l'absence de Mme L. Hofmann)

Ordre du jour :

- 1. Adoption de l'OJ
- 2. Adoption du PV du 23 avril 2015
- 3. Informations du Président du Conseil (le Vice-recteur fait part des informations en lien Université/Rectorat/IUFE)
- 4. Budget IUFE 2016 : Vote définissant la position du Conseil
- 5. Rapport de la directrice 2014-2015
- 6. Informations générales de la Directrice de l'Institut
- 7. Point de situation des différentes filières, FEP-FORENSEC-FORDIF-MESP
- 8. Point de situation des dossiers de demandes de reconnaissance par filière d'enseignement
- 9. Projets de développement Formation continue
- 10. Retour sur l'audit de la Cour des comptes
- 11. Divers

Le Président ouvre la séance à 17h00 et remercie l'ensemble des membres de leur présence.

1. Approbation de l'Ordre du Jour

L'OJ est approuvé.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2015

Le PV est approuvé.

3. Informations du Président du Conseil

L'audit de la Cour des Comptes nous confronte à des choix cruciaux. Il va falloir prendre position face à la Conseillère d'Etat, sur la position minimale pour la poursuite de l'IUFE.

Faits:

- La juriste de l'IUFE Madame Aurélie Galetto est partie. Le Rectorat a soutenu l'engagement de Madame Astrid de Montbel (50%) qui travaillera avec le soutien de Marielle Pun du Service juridique du Rectorat.
- L'administratrice, Madame Sonia Buehler, est en arrêt de travail pour raison de maladie. Son absence s'est faite simultanément à la mise en place des dispositifs transitoires extraordinaires, d'où les difficultés rencontrées pour gérer l'ensemble des tâches. Le Rectorat est entré en matière pour un remplacement : le remplaçant, Monsieur Christian Stucki, est payé en partie par le compte PGU 56. Le Rectorat a décidé d'un contrat de six mois.
- Une secrétaire à 30 % a démissionné. Plusieurs pistes, tenant compte des tâches accomplies dans le cadre de ces 30% et de l'actualité des missions à accomplir : augmenter le pourcentage de la conseillère aux études et d'une secrétaire

Les mesures transitoires Forensec :

95 étudiants titulaires d'un CCDIDA se sont inscrits une nouvelle fois en 2015 à la Forensec. + 21 étudiants qui avaient fait le processus d'admission 2014 qui devait en principe leur garantir de pouvoir suivre les deux années MASE, mais n'avaient pas obtenu de stage en 2ème année Forensec. Ceci suite à une mobilisation d'un certain nombre d'enseignants et de ces étudiants, désireux de terminer leurs études. Ces personnes avaient préalablement écrit à la Conseillère d'Etat et au Rectorat. Le 7 septembre, un Groupe de travail a été mis en place pour élaborer un dispositif transitoire extraordinaire, chargé de :

- trouver des solutions face à la pénurie de stages en responsabilité,
- étudier la faisabilité d'une rentrée différée, alors qu'une rentrée Forensec de 2ème année MASE s'était déià déroulée selon le calendrier de rentrée habituel.

N.B. L'impératif d'un respect du classement dans le cadre de ce dispositif transitoire a donné lieu à un vif débat, entre tenants d'une priorité donnée aux personnes bénéficiant d'une suppléance et tenants d'une priorité accordée aux étudiants en fonction du classement.

N.B. Le travail d'élaboration de ces mesures transitoires dans l'urgence a demandé un énorme effort dû à l'urgence et au caractère inaugural du dispositif. 21 étudiants : ces étudiants prioritaires ont été traités sur la base du classement 2014.

Nombre de suppléances dans l'enseignement secondaire à la rentrée 2015-16 auraient pu être proposées comme places de stage.

Au final, 67 personnes sont intégrées à la 2ème année MASE Forensec (+56 étudiants à la rentrée normale) en cours d'année : certains se retirent. Il y a toujours eu des frustrations dans les disciplines comme l'histoire ou la biologie car il y a trop de personnes en file d'attente, d'où l'impossibilité de résorber en intégrant tout le monde.

Coût : CHF 670'000.-, qui sortent de la réserve stratégique. Cet effort du Rectorat va de pair avec l'arrivée en force des 120 crédits disciplinaires comme nouvelle condition fixée par la CDIP au 1^{er} janvier 2016 et du mémoire de Master disciplinaire. Il fallait donc faire passer un maximum d'étudiants.

Monsieur Walter Loosli précise que l'IUFE a travaillé à partir du 28 octobre « sans filet » sur la validation de ce processus des mesures transitoires. En effet, la règle de faire tomber la nécessité d'une suppléance ou d'un RLD n'est devenue officielle que le 30 octobre 2015.

Walter Loosli tient à remercier l'ensemble des collaborateurs-trices pour le travail réalisé dans l'urgence afin de finaliser ce dispositif transitoire.

Monsieur Loosli précise qu'au vu du règlement voté pour les mesures transitoires en octobre 2015, à savoir avant la rentrée du 9 novembre, une base réglementaire existe

Monsieur Michel Oris indique qu'il reste 48 ou 49 étudiants pour lesquels on peut avoir les plus grandes craintes puisque dès la rentrée il y aura une diminution de 5 % de la masse salariale. La possibilité d'avoir des places de stage en responsabilité serait très ténue.

Par ailleurs, il devrait y avoir très peu de départs à la retraite dans les 5 prochaines années. Quant à la question de rouvrir le CCDIDA, elle est très hypothétique ou très complexe. Monsieur Oris a reçu le 23 novembre des représentants de la CUAE proposant de découpler formation et emploi. Ils plaident pour la réouverture du CCDIDA ou MASE 1 à la rentrée prochaine.

Le budget de l'IUFE et le point 8 seront bien sûr impactés, ainsi que le point 10.

4. Budget de l'IUFE

Le budget de l'IUFE a été voté et approuvé à l'unanimité

5. Rapport de la Directrice

Une modification à faire en mentionnant les 21 étudiants prioritaires et non les 16 étudiants comme indiqué.

Monsieur Michel Oris déclare que l'Université de Genève est positionnée au 58e rang du dernier ranking de Shanghai, le plus connu des classements mondiaux d'universités. Il mentionne le domaine didactique, qu'il faut à l'avenir développer et améliorer. C'est un combat que l'Université de Genève doit mener.

Monsieur Andréas Müller pose la question à Monsieur Oris sur l'intervention de la CUAE.

Monsieur Oris précise que la CUAE (Conférence Universitaire des Associations d'étudiants) a voté une motion lors d'une assemblée sur la réouverture de la formation. Il se peut toutefois qu'elle ne soit pas vraiment au clair sur la question des stages. Dès le1er janvier 2016, le DIP attribuera les stages (entrée en force de la nouvelle LIP). La position du Rectorat concernant les implications de cette nouvelle disposition doit être discutée.

FEP

Face aux conséquences possibles d'une diminution d'un an de la formation primaire, il y a un soutien très fort à la FEP, au cœur de la SSED, parce que la formation initiale est fondamentale et qu'elle fonctionne bien. Elle est, de surcroît, très appréciée et légitimée par les étudiants, les enseignants et le Département de l'Instruction Publique.

FORENSEC

Pour le secondaire, le Rectorat a un souci d'équité par rapport aux enseignants et aux collaborateurs. De plus, il y a la régulation des flux qu'il faut stabiliser (il faudrait un nombre raisonnable d'inscriptions, avec de réelles possibilités de stage). Il n'est toutefois pas possible de viser une adéquation parfaite. Cette bonne gestion éviterait de renvoyer certains FT dans leur classe en fin d'année académique, pour au final les rappeler en octobre-novembre.

Un règlement doit être finalisé pour février ou début mars 2016 au plus tard.

Mme Brigitte Galliot, Vice-doyenne de la Faculté des sciences, demande s'il serait possible de créer des places de stages.

Monsieur Oris répond que la position adoptée par le Rectorat est une dissociation de la formation et de l'emploi. La proposition de la Cour des Comptes est de remplacer le stage en responsabilité par le stage en accompagnement.

La loi du 17 septembre 2015 précise que « le Département de l'Instruction Public attribue les stages ». Mais la CDIP garantit le droit pour un Vaudois, par exemple, de se présenter à la formation, même s'il ne connaît pas de directeur d'établissement.

6. Informations générales de la Directrice de l'Institut

Madame Isabelle Mili informe sur les différences de planification par rapport au renouvellement contractuel du corps enseignant.

7. Point de situation des différentes filières

Pour la FEP:

Monsieur Michel Oris donne un retour sur les avancées du Groupe de travail qui a déployé un argumentaire sur tout ce que la formation perdrait en passant de quatre à trois ans, avec un modèle intermédiaire 3 + 1.

La Conseillère d'Etat a reçu une synthèse fort bien réalisée par Madame Paola Marchesini (formation bon marché/économies) (à vérifier). La Conseillère d'Etat va présenter les résultats du Groupe de travail en décembre 2015.

On s'attend à ce que Monsieur Jean Romain sorte un Projet de loi en janvier.

Mesdames Carole Veuthey et Greta Pelgrims, ainsi que Monsieur Olivier Maulini souhaiteraient que l'Université écrive aux députés. Monsieur Oris pense que ce n'est pas la bonne tactique. Il serait peutêtre mieux de les inviter à rencontrer les étudiants. Il faut sortir d'une focalisation sur Monsieur Jean Romain et notamment penser à s'adresser à d'autres personnes dans son Parti.

Il aurait fallu commencer il y a 2 ans pour changer les compréhensions.

Si les enseignants du primaire sont formés 3 ans, ils auront vraisemblablement besoin d'une formation continue par la suite.

Au nom des associations professionnelles, Monsieur Waël Almoman soutient sans conditions la FEP sur 4 ans.

Madame Brigitte Galliot informe avoir lancé une invitation aux députés, mais faute d'inscriptions (ou alors 1) cette invitation a dû être annulée. Elle demande s'il serait possible de communiquer via « You Tube ».

8. Point de situation des dossiers de demandes de reconnaissance par filière d'enseignement

Demande de renouvellement de la reconnaissance du CCEP (FEP) par la CDIP : en cours.

Reconnaissance Forensec: il y a un changement de règlement en vue de faire valider la reconnaissance CDIP.

Monsieur Walter Loosli indique qu'il y a un essai d'anticipation sur ce que pourrait être la rentrée 2016-2017.

Par exemple, dans le règlement, il y a une ouverture sur la question de la composition de la commission d'admission. Des propositions vont être faites le 24 novembre, afin d'être par la suite intégrées durablement.

Il est relevé que depuis le mois de juillet 2015, la Forensec en est à sa 7ème mouture règlementaire.

Pour la MESP:

Le principe de l'école inclusive par rapport à l'enseignement spécialisé et de leur possible complémentarité est présenté et discuté.

9. Projets de développement - Formation continue

Le but à atteindre en matière de formation continue est de pouvoir prévoir et facturer les coûts réels.

10. Retour sur l'audit de la Cour des comptes

Monsieur Oris indique qu'il n'est pas sûr que le traitement médiatique qui a été réservé à la publication du rapport ait été très constructif. Le cas de l'étudiante de biologie mal classée est un cas sur 947. L'IUFE a reconnu qu'il y avait eu un classement erroné à son détriment.

La Cour des comptes a clairement cité les problèmes de double gouvernance DIP-Université concernant l'IUFE :

Si les questions d'équité et de stabilisation des flux ne sont pas traitées, il faut envisager sérieusement de ne pas prolonger la Forensec.

Monsieur Guillaume Vanhulst indique avoir reçu 2 personnes de la Cour des comptes. Elles ont posé des questions intéressantes. Ils avaient des points de vue parfois étonnants : points de vue très vagues, fortement influencés par les légendes urbaines et les médias. Monsieur Vanhulst est heureux de constater que le Rectorat dit qu'il va défendre la formation.

Monsieur Oris indique que le Conseil d'orientation stratégique a eu lieu la semaine dernière. Il a demandé au Rectorat de répondre explicitement à la question : « que voulez-vous faire avec cet Institut ? » Il faut maintenant faire un travail plus institutionnel. Il faudrait que ça aille en CRD, avec une prise de position du Rectorat. Puis en découlera une communication à la Conseillère d'Etat au sujet des conditions cadre.

Le Professeur Andréas Mueller a écrit une très belle lettre sur l'intérêt de garder la formation des enseignants du secondaire au sein de l'Université.

Monsieur Vanhulst indique qu'il y a tout intérêt à mettre les différentes formations d'enseignants (primaire, secondaire spécialisé) sous le même toit.

Monsieur Oris précise que le Rectorat a cet intérêt partagé pour le toit commun. Mais il faut que le règlement d'application de la nouvelle LIP soit compatible avec l'autonomie de l'Université garantie par la Loi sur l'Université.

Monsieur Vanhulst dit qu'en cas de création d'une HEP genevoise, il faudrait alimenter (et pas seulement sur le plan financier) cette nouvelle institution. Il y a le fantasme d'une équipe B qui entrerait sur le terrain. Ce fantasme est bien répandu, mais le potentiel est limité.

11. Divers

Monsieur Oris indique que le Recteur Monsieur Yves Flückiger a donné son accord pour financer le Centre de compétence romand en didactique disciplinaire (2Cr2D), donc il n'y a pas de craintes à avoir. Mais les finances sont en diminution et l'avenir de l'IUFE est aujourd'hui incertain.

Monsieur Guillaume Vanhulst confirme les dires de Madame Mili. Les institutions francophones ont réalisé que le mode d'action de la COHEP en matière de Centre de compétences aboutissait à un déchirement entre les institutions au lieu d'aboutir à des collaborations interrégionales. La collaboration au niveau suisse est nécessaire, mais le CAHR, qui a initié le 2Cr2D, s'y consacrera dans un deuxième temps. Les pôles de réseaux se constitueront dès que les collaborations seront instituées.

Dernièrement à la séance de Swissuniversities, il a été décidé que le financement de base va probablement être abondé par 100 millions sur le budget des projets. Il resterait environ 35 millions pour les HEP et les instituts. Il y aurait éventuellement une coupure de 5 millions sur le projet didactique. 20 millions au lieu de 25,5 millions.

Fin de séance à 19h.